



Crésus Salaires

4.13.14 - Indemnités spéciales et déductions spéciales

4.13.14 - Indemnités spéciales et déductions spéciales

En plus de quelques rubriques particulières, ces onglets présentent d'office les indemnités et déductions ajoutées par l'utilisateur pour répondre aux besoins spécifiques de l'entreprise. La définition des rubriques spéciales se fait avec la commande *Entreprise – Rubriques*. Un assistant permet très facilement d'ajouter de nouvelles indemnités ou déductions (§5.7 Création de rubriques personnalisées). Les paramètres pour ces indemnités ou déductions apparaissent le cas échéant dans les données de l'employé (§4.11 Indemnités spéciales et §4.12 Déductions spéciales).